



Retourner à : Ville de Diekirch, Services Industriels, 32, route de Larochette, L-9254 Diekirch (avec **Demande de raccordement au réseau BT**)

Tél. 808780-501 / [services.industriels@diekirch.lu](mailto:services.industriels@diekirch.lu)

A remplir en lettres imprimées svp

Adresse du raccordement			
Numéro		Rue	
Code postal		Localité	
Preneur du raccordement (Propriétaire)			
Nom		Prénom	
Téléphone		E-mail	
<input type="checkbox"/> Nouveau raccordement			
Energie primaire			
<input type="checkbox"/> Vent	<input type="checkbox"/> Biogaz	<input type="checkbox"/> Cogénération	
<input type="checkbox"/> Photovoltaïque	<input type="checkbox"/> Gaz d'épuration	<input type="checkbox"/> au gaz	
<input type="checkbox"/> Eau (hydroélectrique)	<input type="checkbox"/> Résidus /Déchets <input type="checkbox"/> Autres	<input type="checkbox"/> au <input type="text"/>	
Injection au réseau			
<input type="checkbox"/> Générateur asynchrone		<input type="checkbox"/> Onduleur triphasé	
<input type="checkbox"/> Générateur synchrone		<input type="checkbox"/> Onduleur monophasé	
Données de l'installation			
Puissance active $P_{rA}$		kW	Démarrage du générateur en mode moteur : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Puissance totale $S_{rA}$		kVA	
Tension nominale $U_n$		V	
Courant nominal $I_{rA}$		A	Courant de démarrage $I_a$ <input type="text"/> A
Nombre d'installations identiques		Type	Constructeur
<input type="checkbox"/> Changement en mode autoproducteur d'une installation de production autonome existante			
Numéro du compteur :			
<input type="checkbox"/> Tarif standard (Composante de disponibilité)			
<input type="checkbox"/> Tarif « flat rate »			
Conditions à remplir pour l'octroi du tarif « flat rate »:			
<b>Condition 1</b>	L'autoproducteur qui souhaite bénéficier de ce tarif doit être capable de réduire durablement sa puissance maximale prélevée du réseau. A cet effet il doit indiquer un niveau de puissance souscrite inférieur à son actuel niveau de puissance. L'énergie primaire doit être de type renouvelable.		
<b>Condition 2</b>	Une installation de comptage, conforme aux TAB-BT, composée de 2 compteurs intelligents communicants.		
<b>Condition 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Installation d'une unité de stockage d'électricité intégrée dans le circuit de production <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non et / ou</li> <li>Gestion des flux (réduction de la puissance prélevée) moyennant effacement de la consommation par un pilotage intelligent de la charge. <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non</li> </ul> Nom du produit : <input type="text"/> Nom du fournisseur : <input type="text"/>		
	La notification par laquelle votre électricien devra certifier la présence d'une unité de stockage ou d'un système de gestion des flux vous parviendra par courrier.		
<b>Condition 4</b>	La production d'électricité du site doit être conçue pour couvrir au moins 50% de la consommation totale annuelle. <b>Un contrôle annuel sera effectué. Si la Ville de Diekirch constate une non-conformité, le client sera facturé rétroactivement selon le tarif standard (Composante de disponibilité) pour l'exercice en cours.</b>		
Choix de la puissance souscrite (kVA) pour l'utilisation du réseau			
Puissance souscrite (kVA)			
<input type="checkbox"/> 4,2	<input type="checkbox"/> 6,9	<input type="checkbox"/> 11,1	<input type="checkbox"/> 17,3
<input type="checkbox"/> 22,2	<input type="checkbox"/> 27,7	<input type="checkbox"/> 34,6	<input type="checkbox"/> 43,6
<input type="checkbox"/> 55,4			
L'autoproducteur est facturé selon sa puissance souscrite en mode « flat rate ». La redevance à payer est indépendante de la quantité d'énergie prélevée ou injectée et se limite à une redevance mensuelle fixe qui varie en fonction de la puissance souscrite, inférieure ou égale à sa puissance de raccordement au réseau. La durée minimale de souscription au tarif fixe pour autoproducteur BT capable de gérer les flux d'électricité est d'une année.			
Le tarif « flat rate » couvre :			
<ul style="list-style-type: none"> <li>les frais d'utilisation réseau,</li> <li>les frais de gestion et d'administration ainsi que la réservation et la programmation dans les compteurs intelligents d'une puissance souscrite de prélèvement,</li> <li>la location des compteurs et les frais en relation avec l'activité de comptage dont font notamment partie l'acquisition et la mise à disposition des données de comptage, la gestion informatique et la facturation.</li> </ul>			
Pour toute information complémentaire, prière de consulter le Catalogue de services publié sur notre site internet <a href="http://www.diekirch.lu">www.diekirch.lu</a>			
Electricien			
Nom		Cachet, signature et date	
Localité			
Téléphone			
Preneur du raccordement (Propriétaire)			
Signature			